



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (Panel 4)

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : enquête à interrogations multiples

Demandeurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 4 octobre 2017, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet du 4ème Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale.

À compter d'aujourd'hui et pour les quinze prochaines années au moins, la médecine générale de ville va devoir faire face à un contexte particulier (baisse du nombre de médecins généralistes libéraux, vieillissement et féminisation de la profession, dispositifs incitatifs à l'installation en libéral dans les zones fragiles, développement des dispositifs de rémunération à la performance) qui aura des effets sur les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux.

Face à ces évolutions et réformes, de nouveaux enjeux se posent et il apparaît essentiel de disposer d'observations répétées et à grande échelle de la profession afin de connaître la manière dont les médecins perçoivent ces changements et comment ceux-ci affectent leurs pratiques et leurs conditions d'exercice.

À l'occasion d'une phase d'entretiens menée début 2016, les partenaires institutionnels ont indiqué leurs attentes en matière d'éclairages sur les enjeux auxquels la médecine générale est confrontée. Cette phase a été conclue par un « comité stratégique » qui a été l'occasion de synthétiser et prioriser les attentes des partenaires. La Direction Générale de la Santé (DGS) ainsi que Santé Publique France ont indiqué leur intérêt pour les thématiques liées à la prévention, qui se sont par ailleurs détachées dans les mois suivants comme l'une des priorités du nouveau Ministère des Solidarités et de la Santé. La Haute Autorité de Santé (HAS) a également montré son intérêt pour ce thème et en particulier pour celui de la gestion des prescriptions médicamenteuses. La Direction de la sécurité sociale (DSS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés (Cnamts) ont exposé leurs attentes en ce qui concerne les thèmes liés à l'évolution de la démographie médicale et l'organisation du cabinet. Ces thèmes seront ainsi traités dans le cadre du Panel 4.

Ce Panel 4 a pour objectif d'interroger 2 400 médecins environ (en moyenne sur les quatre vagues d'interrogation, échantillons national et régionaux compris) sur leurs pratiques et leurs conditions de travail, tout en recueillant leurs opinions sur ces modalités d'exercice. Tout comme le Panel 3, il permettra non seulement de disposer de résultats représentatifs au niveau national, mais de disposer aussi de résultats représentatifs au niveau de chacune des deux régions partenaires. Ainsi, il sera à nouveau possible, non seulement de comparer les régions entre elles, mais aussi de les situer par rapport à l'échelon national.

Les principaux thèmes seront :

- la démographie médicale, organisation du cabinet (objet des première et dernière vagues) ;
- la prévention ;
- la gestion des prescriptions médicamenteuses (notamment stratégie d'arrêt des benzodiazépines et de certains antalgiques).

Certains sujets, liés notamment à la démographie médicale, feront l'objet d'un suivi dans le temps : du fait de la baisse attendue de la densité de médecins généralistes libéraux dans les années de collecte de l'enquête, les conditions d'exercice des médecins et leurs perceptions par ces derniers sont susceptibles d'évolutions importantes.

Le champ de l'enquête recouvre l'ensemble des médecins généralistes exerçant en cabinet libéral, tirant tout ou partie de leurs revenus professionnels de l'exercice libéral de la médecine.

Sont exclus les médecins généralistes ayant un exercice exclusivement salarié (médecins hospitaliers, en centre de santé) ainsi que les médecins ayant un mode d'exercice particulier (MEP, par exemple l'acupuncture ou l'homéopathie) exclusif de toute autre pratique. Sont également exclus du champ de l'enquête, du fait de leur caractère probablement atypique, les médecins ayant enregistré un trop faible nombre d'actes l'année précédant leur recrutement, ainsi que ceux ayant des projets de cessations d'activité ou de déménagement à moins d'un an (filtre qui sera réalisé au moment du recrutement).

Le champ couvert est la France métropolitaine. Des extensions régionales seront réalisées pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays-de-la-Loire, partenaires du dispositif.

Le mode collecte reste identique à celui du Panel 3. La plateforme de l'ORS PACA interrogera les médecins généralistes par téléphone sur système CATI (*Computer Assisted Telephone Interview*) ; un courrier (lettre d'engagement) sera adressé aux médecins tirés au sort pour les informer du panel et de l'enquête à venir. Cette lettre rappellera au médecin qu'il s'engage pour une durée de trois ans, qu'il accepte que son relevé individuel d'activité et de prescriptions (RIAP) ainsi que d'autres variables collectées par l'assurance-maladie soient utilisés, l'informerá de ces droits d'accès (données anonymisées, droit d'accès aux données) et lui rappellera qu'il peut se désengager à tout moment.

Les médecins seront interrogés à raison d'une vague d'enquête tous les neuf mois. La première collecte débutera en octobre 2018. Il est prévu de réaliser en amont (septembre 2018) une vague d'inclusion, d'une durée plus courte qu'une vague standard (10 minutes environ).

La durée de chaque questionnaire sera d'environ 15-20 minutes, correspondant à la durée moyenne d'une consultation.

Le pilotage du Panel repose sur trois instances :

- **le comité stratégique** est composé d'experts : Cnamts, Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES), Haute autorité de santé (HAS), Santé Publique France, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), Institut de Recherche en Santé Publique (IRES), Direction générale de l'offre de soins (DGOS), Direction générale de la santé (DGS), Direction de la Sécurité Sociale (DSS), ORS et URPS-ML des régions partenaires, Drees.
- **le comité de pilotage**, constitué de la Drees, des ORS (l'ORS PACA étant associé avec l'UMR 912) et URPS-ML des régions partenaires, décide des orientations générales du panel, de ses thématiques et valide le questionnaire de chaque vague.
- **les « comités de vague »**, constitués à chaque vague d'enquête de la Drees, d'un ORS prenant en charge la vague et d'experts des problématiques étudiées, aident à l'élaboration du contenu du questionnaire dont la version finale est validée par le comité de pilotage et suivent la réalisation d'une première publication à partir d'exploitation nationale des résultats.

La diffusion des résultats est prévue 6 mois après la fin de la collecte d'une vague.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, de 2018 à 2022 incluses.